

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération B4 N° 23-081
3.5 Autres actes de gestion du domaine public - Tarifs

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR RIPET à M. Ivica JOVIC
M. Raoul LIMA procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Franck BUNEL procuration à M. Didier DIROL

Absente

Mme Sofia RAFAÏ

Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

08/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	24
Votants	28

DATE D’AFFICHAGE :

08/12/2023

« ANNULE ET REMPLACE »

OBJET : « TARIFS MUNICIPAUX – CREATION TARIFS ESPACE DE COWORKING ET SALLE EVENEMENTIELLE D’ENTREPRISE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1611-7-1 ;

Vu la délibération n°22-09-14 du 28 septembre 2022, relative à la création d'une place des services en centre-ville,

Vu la délibération n° 23-067 du 28 septembre 2023, approuvant la convention de mise à disposition des locaux situés à Épône, 28-30 rue de la brèche, au profit du groupe La Poste,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités des participations financières pour accéder à l'espace de coworking partagé, ainsi qu'à la salle événementielle d'entreprise ;

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération B4 N° 23-081
3.5 Autres actes de gestion du domaine public - Tarifs

DÉSIGNATION	DURÉE	TARIF
Espace partagé de coworking	1 journée, de 8h00 à 20h00	15 €
Salle événementielle entreprise (15 personnes)	½ journée, soit 4 heures	60 €

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité Vie économique et Espace verts, consultée le 28 novembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEFEVRE Conseiller municipal délégué à la Vie économique et Mobilité.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (28 Voix Pour),

1. **Fixe** les tarifs d'accès à l'espace de coworking et de la salle événementielle d'entreprise.
2. **Précise** que ces tarifs seront mis en place à compter de l'ouverture de la Place des Services et de l'espace de coworking.
3. **Précise** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles,
 - Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **23 AVR. 2024**
Et publié/affiché le
23 AVR. 2024

Ivica JOVIC

Maire d'Épône


Didier DIROL
Secrétaire de séance

